

1998

9213153

VERT MARINE
Société anonyme au capital de 1.000.000 Francs
Siège social : BOIS GUILLAUME (76230)
100 rue du Mont Fortin
RCS ROUEN B 384 425 476
SIRET 384 425 476 000 15

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 1997

L'an 1997, le 28 novembre à 17 heures.

Les actionnaires de la société **VERT MARINE**, société anonyme au capital de 1.000.000 Francs divisé en 2.500 actions de 400 Francs chacune, dont le siège social est à BOIS GUILLAUME (76230) 100 rue du Mont Fortin, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur la convocation faite par le Président du conseil d'administration par lettre recommandée.

Il a été établi par les soins du conseil d'administration une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'assemblée lors de leur entrée dans la salle de réunion.

Monsieur Thierry CHAIX préside l'assemblée en qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur Jean-Pascal GLEIZES et Mademoiselle Martine JOURDAN représentant tant par eux mêmes que comme mandataires le plus grand nombre d'actions, présents et acceptant sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Paul CHAIX est désigné comme secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Il constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée par les membres du bureau, que 4 actionnaires possédant 2497 actions et représentant une somme de 998 800 Francs sont présents ou représentés.

L'assemblée réunissant ainsi plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions qui seront soumises à l'assemblée,
- la feuille de présence signée de tous les actionnaires présents à laquelle sont joints les pouvoirs des actionnaires représentés,
- un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires.

Le Président déclare que le rapport du conseil d'administration, la liste des actionnaires, le projet des résolutions ainsi que tous les autres documents et renseignements mentionnés aux articles 168 de la loi du 24 juillet 1966 et 135 du décret du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

Puis Monsieur le Président rappelle que la présente assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

- nomination de second commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- pouvoirs au porteur.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport du conseil d'administration.

Puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée de six (6) exercices en qualité de second commissaires aux comptes :

- titulaire : Monsieur **Olivier LESIEUR**
sis à BEAUVAIS (60000) 30 rue des Desgroux
- suppléant : Monsieur **François CARTIER**
sis à ROUEN (76000) 26 rue des Bons Enfants

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

COPIE CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.